



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°SQ-02-2012-04**

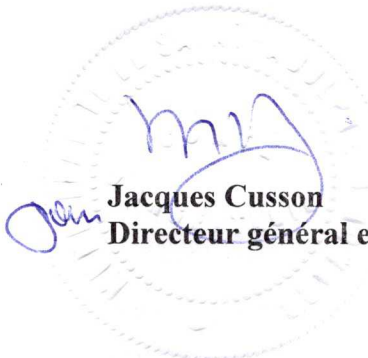
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 20 mars 2020, le Règlement n°SQ-02-2012-04, modifiant la tarification des Règlements n°SQ-02-2012 et SQ-02-2012-02 concernant les systèmes d'alarme ;

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion:	21 février 2020
Dépôt du projet de règlement	21 février 2020
Adoption du règlement:	20 mars 2020
Entrée en vigueur :	20 mars 2020
Avis de promulgation :	25 mars 2020

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
ce 25<sup>e</sup> jour de mars 2020

  
**Jacques Cusson**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 25<sup>e</sup> jour de mars 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

---

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour de mars 2020.



**Jacques Cusson**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

